



Conseil de sécurité

Quarante-neuvième année

3346^e séance

Mercredi 9 mars 1994, midi

New York

Provisoire

<i>Président:</i>	M. Mérimée	(France)
<i>Membres:</i>	Argentine	M. Cárdenas
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Li Zhaoxing
	Djibouti	M. Olhaye
	Espagne	M. Pedauye
	États-Unis d'Amérique	M. Walker
	Fédération de Russie	M. Vorontsov
	Nigéria	M. Ayewah
	Nouvelle-Zélande	M. Keating
	Oman	M. Al-Khussaiby
	Pakistan	M. Marker
	République tchèque	M. Kovanda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David Hannay
	Rwanda	M. Bizimana

Ordre du jour

La situation en Géorgie

La séance est ouverte à 12 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Géorgie

Le Président : Je voudrais informer les membres du Conseil de sécurité que j'ai reçu du représentant de la Géorgie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur le point inscrit à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

M. Edouard A. Chevardnadze, Président du Parlement et chef d'État de la République de Géorgie, est escorté à la table du Conseil de sécurité.

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général concernant la situation en Abkhazie (Géorgie) (document S/1994/253).

Le premier orateur est le Président du Parlement et chef d'État de la République de Géorgie, S. E. M. Edouard A. Chevardnadze, à qui, au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue et que j'invite à faire sa déclaration.

Le Président Chevardnadze (Géorgie) (interprétation du russe) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier et à remercier les autres membres du Conseil de sécurité de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole ici aujourd'hui. Je vous prie d'accepter les remerciements du peuple géorgien pour les efforts déployés par le Conseil pour ramener la paix en Abkhazie, rétablir la justice et restaurer l'intégrité territoriale de la Géorgie.

Toutes les résolutions du Conseil de sécurité et toutes les mesures prises par le Secrétaire général, M. Boutros

Ghali, et par son Envoyé spécial, M. Edouard Brunner, avec l'assistance de la Fédération de Russie et la participation active de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et du Groupe des «Amis de la Géorgie», visent de toute évidence à réaliser ces nobles objectifs.

Si je prends la parole ici aujourd'hui, c'est parce que je place de grands espoirs dans la sagesse du Conseil, dans son désir et sa volonté d'aider mon pays et son peuple à avoir de réelles perspectives d'avenir. Pour l'heure, ils n'ont aucune perspective d'avenir et ils n'en auront pas tant qu'une solution juste n'aura pas été trouvée à la question du retour pacifique chez eux de ceux qui ont été chassés de leur patrie, tant qu'ils n'auront pas reçu de sérieuses garanties concernant leur sécurité, et tant qu'une solution digne et mutuellement acceptable n'aura pas été trouvée à la question du statut politique de l'Abkhazie, dans le cadre de l'intégrité de l'État géorgien.

Je ressens même davantage d'espoirs quand je regarde autour de moi dans cette salle où, il n'y a pas si longtemps, j'ai eu l'occasion de participer à la prise de décisions. La mise en oeuvre de ces décisions, grâce aux efforts de notre communauté, a amené la paix dans des régions en proie à de dangereux conflits. Je réalise toutefois que depuis lors la situation mondiale a changé du tout au tout et que le Conseil de sécurité est maintenant amené à agir dans des situations et dans des conditions sans précédent dans les annales internationales.

Je compte donc sur la détermination du Conseil de sécurité pour trouver et appliquer des démarches résolument novatrices d'un règlement aux multiples situations de conflit qui menacent actuellement la paix et la sécurité internationales. C'est en cela que nous voyons dans la séance d'aujourd'hui une occasion historique, et pas seulement pour la Géorgie. La décision prise par le Conseil peut servir de base à un modèle fondamental de règlement politique complet d'autres conflits armés, en tenant compte de la situation extrêmement complexe existant dans le vaste territoire de l'ex-Union soviétique. Il ne fait aucun doute que cela donnera une impulsion nouvelle à l'exécution des tâches et des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans toutes ces régions névralgiques. Il ne faut pas laisser passer cette occasion.

L'immense compétence du Conseil de sécurité et sa parfaite connaissance du fond même de la question qui nous occupe font que point n'est besoin pour moi de faire l'historique du conflit abkhaze ou de revenir en détail sur ses causes, sa nature et son évolution. Les rapports du Secré-

taire général au Conseil de sécurité, les nombreuses études d'experts et les rapports des représentants des Nations Unies en Géorgie brossent un tableau suffisamment complet et précis des événements. Mais, dans l'intérêt de la vérité — souvent déformée, malheureusement —, j'aimerais dire ce qui suit.

Dans mon pays, nous nous heurtons à toutes sortes de difficultés, dans de nombreux domaines. L'une des pires difficultés et l'un des domaines les plus importants sont la lutte contre la criminalité, conséquence de la crise universelle engendrée par la politique d'un régime — sujet sur lequel je reviendrai. De puissantes bandes armées terrorisent la population et contrôlent en fait de vastes régions de la république. Leurs activités ont pris une telle ampleur que je dois dire, honnêtement et en toute franchise, que nous avons dû employer nous aussi la manière forte pour relever ce défi.

Récemment, dans un grand nombre de régions de la Géorgie, des unités de l'armée nationale et de la police, appuyées par du matériel lourd, ont engagé des opérations de grande ampleur contre les bandes armées; elles les ont désarmées, ont éliminé leurs bases et ont arrêté leurs chefs.

Telle est la situation qui prévalait, avant août 1992, en Abkhazie et dans les régions limitrophes de la Géorgie occidentale. La voie ferrée reliant la Géorgie et l'Arménie à la Russie, pratiquement la seule existante et donc d'importance vitale, était l'objet d'actes de sabotage quasi quotidiens. Des voies ferrées, des ponts, des centrales électriques et des voies de communication ont été détruits. Le pillage massif de biens qui appartenaient non seulement à la Géorgie mais aussi à l'Arménie, à l'Azerbaïdjan et à la Russie, a causé des pertes se chiffrant à des milliards de roubles.

Ces groupes de saboteurs et de terroristes étaient essentiellement basés en Abkhazie. Après avoir perpétré des actes de sabotage dans les régions limitrophes, ces groupes de bandits se repliaient en territoire abkhaze, comptant sur le fait qu'étant donné la situation politique complexe, le Gouvernement ne prendrait pas de mesures à leur encontre. Là aussi, des gens ont été maintenus en garde à vue ou incarcérés par les bandits, et parmi eux des membres du Gouvernement, comme le Vice-Premier Ministre, le Ministre de l'Intérieur, ses adjoints, mon assistant à la sécurité nationale et d'autres encore.

En de telles circonstances, la protection des voies de communication terrestres et la neutralisation des groupes de bandits sont devenues une question relevant de la défense

de la souveraineté du pays. Qu'y avait-il d'inhabituel et d'illégal dans le fait qu'après avoir informé le Président du Soviet suprême de l'Abkhazie de ses intentions, le Gouvernement de la Géorgie ait envoyé des unités militaires sur place? À mon sens, rien. Après tout, les autorités ont le droit de prendre toute mesure nécessaire dans les limites de leur juridiction et de leur compétence.

Cependant, les unités redéployées en Abkhazie ont été attaquées, et l'on a immédiatement déclaré que la Géorgie avait commis un acte d'agression contre l'Abkhazie et avait occupé une partie de son territoire. Est-il possible d'occuper son propre territoire? Je ne vais pas me lancer dans une polémique sur la question.

Il ne m'appartient pas de discuter de ces questions, et les soulever ne fait que nous éloigner de notre propos. Bien trop souvent, les hommes politiques et le public se lancent dans des polémiques quant à savoir qui étaient les premiers à occuper ce territoire, afin de tenter de trouver — sur la base bancale d'une interprétation arbitraire et d'une déformation de l'histoire — une justification à la thèse selon laquelle l'Abkhazie ne ferait pas partie de la Géorgie. Je ne vais pas me mettre à répondre à l'assertion douteuse selon laquelle il n'existerait pas de bases historiques ou juridiques permettant de considérer l'Abkhazie comme faisant partie intégrale de la Géorgie, ou aux affirmations qu'il existait de prétendus liens entre la Géorgie et l'Abkhazie autonome qui se seraient perdus avec l'effondrement de l'ex-Union soviétique.

Toutefois, je ne saurais manquer de dire que je ne peux accepter que l'on adopte à l'égard de l'histoire une attitude telle que les intéressés, non contents de lui assigner le rôle peu reluisant de servante de la politique, l'ont même armée d'instruments de meurtre. L'histoire véritable, non adaptée aux besoins des guerres fratricides, a vu les Géorgiens et les Abkhaziens vivre sur cette terre depuis des temps immémoriaux dans la paix et la concorde, mutuellement unis par des liens spirituels et familiaux. Si certains historiens veulent contester ce fait sur le champ de bataille, nous disposons aussi du témoignage d'auteurs anciens et de vieilles chroniques géorgiennes, ainsi que des ouvrages de recherche importants écrits par d'éminents lettrés de notre époque, dont les conclusions sont incontestables : l'Abkhazie n'est rien d'autre qu'une partie intégrante du territoire géorgien, tout comme d'autres terres qui en font historiquement partie.

Outre la question de notre histoire commune, il y a aussi celle de notre responsabilité partagée à l'égard du présent et de l'avenir de nos populations. Concentrons notre

attention sur cet élément et uniquement sur cet élément. Telle est la tâche que j'entreprends ici, et dans ce cadre, et je voudrais exposer la façon dont je vois la solution du problème et nos suggestions pour y arriver.

Mais je voudrais d'abord faire quelques observations générales. Avant tout, le conflit en Abkhazie n'est pas un conflit interethnique, un conflit entre les Géorgiens et le peuple abkhaze. Cette connotation ethno-nationaliste lui a été délibérément donnée afin de camoufler les objectifs politiques de ses instigateurs. Ce conflit a pris sa source dans une république autonome, autour de questions de propriété, de pouvoir et d'exercice de ce pouvoir d'adoption de lois et d'un système d'État et de choix d'orientation. Il a été alimenté de l'extérieur par des armes, des fonds, du personnel, des informations et de la propagande, et il a été utilisé par des groupements et des clans politiques pour servir leurs propres objectifs politiques égoïstes et autres, afin de s'assurer des gains politiques et matériels tant à l'intérieur de la République qu'à l'extérieur de ses frontières.

Les parties au conflit n'appartiennent pas à une seule ethnie. Le rapport du Secrétaire général, en date du 1er juillet 1993, concernant la situation en Abkhazie, République de Géorgie, parle de

«la poursuite de [ses] efforts en vue d'entamer un processus de paix, auquel participeraient le Gouvernement géorgien, les deux parties d'Abkhazie et la Fédération de Russie.» (S/26023, par. 19)

Je voudrais également rappeler que la résolution 876 (1993) du Conseil de sécurité, en date du 19 octobre 1993, a réaffirmé sa condamnation énergique de la grave violation par la partie abkhaze de l'Accord de cessez-le-feu conclu le 27 juillet 1993, ainsi que des actes commis par la suite en violation du droit international humanitaire, et a condamné également le meurtre du Président du Conseil de défense et du Conseil des ministres de la République autonome d'Abkhazie.

Je voudrais dire quelques mots à propos de cet événement. À l'heure de son martyre, M. Jiuly Shartava — personnalité éminente — était accompagné non seulement de Géorgiens mais également d'Abkhazes, de Russes et d'Arméniens, dont presque tous ont partagé le sort de leur guide et ami. Malheureusement, il ne s'agit pas là d'un fait isolé. Les tueries, les tortures, les représailles illégales, les insultes, les passages à tabac et l'emprisonnement ont été infligés à des représentants de l'État, des députés, des journalistes, des écrivains, des savants, des médecins, des

travailleurs, des propriétaires terriens, sans distinction de nationalité, mais sur la base d'un seul facteur, à savoir, de quel côté était la personne.

La violence engendre la violence et la cruauté engendre la cruauté. Aussi difficile cela soit-il, il nous faut dire en toute justice que les parties au conflit du côté géorgien ont, elles aussi, des meurtres, des maisons incendiées, des pillages et des mises à sac sur la conscience. Je ne qualifierai pas ces actes d'«excès», comme on le fait à Gudauta, mais en appelant les choses par leur nom, je tiens à souligner qu'aussi bien les Géorgiens que les Abkhazes sont nos compatriotes, et que nous ne les divisons pas en deux catégories, nous et les autres. Profitant d'appuis extérieurs sans précédent de la part des forces réactionnaires les plus extrémistes, la clique de Gudauta s'est lancée dans le «nettoyage ethnique» et le génocide, et dans la large voie qu'elle s'est ouverte, elle n'a pas fait de distinction selon l'origine des personnes. Souvent, des Abkhazes ont tué d'autres Abkhazes parce qu'ils ne souscrivaient pas aux thèses du régime.

De nombreuses enquêtes menées auprès des réfugiés et des personnes déplacées de force révèlent un degré élevé de tolérance ethnique mutuelle entre Géorgiens et Abkhazes, ce qui étaye une fois de plus notre thèse, à savoir que ce conflit n'est pas d'ordre ethnique ou national. Il trouve son origine ailleurs et s'alimente d'un nationalisme extrême évoluant vers un phénomène que je ne peux qualifier que de fascisme. Il s'agit d'un fascisme inhabituel, un fascisme de l'ère postcommuniste. Né dans les profondeurs du système communiste, il cherche et trouve un débouché grâce aux efforts de certains groupes et clans, et se sert, à des fins politiques, des sentiments nationaux naturels de masses opprimées par des pressions idéologiques.

Je dois reconnaître, aussi douloureux cela soit-il, que du fait des efforts du régime venu au pouvoir quand la Géorgie a accédé à l'indépendance, le fascisme se fait sentir dans l'ensemble de mon pays. Je l'ai clairement qualifié de fascisme local, car ce n'est qu'en faisant le diagnostic de la maladie qu'on peut lutter contre elle, et nous avons lutté. Notre peuple a compris la nature de la menace qui pesait sur lui, sur ses fondements, sur son mode de vie et sur ses principes de tolérance ethnique et religieuse traditionnelle.

Cette menace n'est pas confinée à un seul pays. Avec l'exemple du conflit en Abkhazie, nous avons pris conscience de l'ampleur des liens et des actes coordonnés de cette «Internationale rouge et brune», qui unit l'ancien centre et les régions éloignées dans un front unifié de lutte contre l'indépendance et la démocratie. Son objectif est le

rétablissement des régimes totalitaires, mais cette fois-ci sous la bannière de l'ultranationalisme et du chauvinisme. Ce fut le cas en Abkhazie aussi où, bien avant que le conflit n'éclate, on a tenté d'établir une dictature ethnique de la minorité : en vertu d'une loi électorale discriminatoire, 18 % de la population se sont vu octroyer le droit d'envoyer au Parlement de la République autonome davantage de représentants que tout le reste de la population. Par conséquent, les résultats du vote sur n'importe quelle question étaient prédéterminés en faveur de la minorité et les droits de la majorité n'étaient pas respectés.

Deuxièmement, ni avant ni après le début du conflit, nous n'avons à aucun moment mis en cause la question du statut d'État de l'Abkhazie, et nous ne la mettons pas en cause maintenant. Nous pouvons cependant parler de ce statut dans le cadre obligatoire et solide des principes des Nations Unies et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), en tenant compte des intérêts de la population multinationale de l'Abkhazie, y compris le secteur géorgien, qui représente près de la moitié de la population. Chassée hors de l'Abkhazie par le «nettoyage ethnique», la violence, la coercition et une violation massive et sans précédent des droits de l'homme, la population géorgienne n'a perdu ni le droit de vivre dans le pays de ses ancêtres ni son droit à la protection garantie de ses propres intérêts légitimes.

Troisièmement, notre désir de paix a été réaffirmé par trois accords de cessez-le-feu et l'adoption de mesures appropriées nécessaires à leur mise en oeuvre. Je rappelle ici le premier accord, signé par le Président de la Fédération de Russie et moi-même il y a moins d'un mois après le début du conflit armé, le 3 septembre 1992, lorsque la majeure partie du territoire, y compris Soukhoumi et Gagra, la région limitrophe de la Russie et la frontière du fleuve Psou, était sous notre contrôle.

Ni à cette époque ni plus tard nous avons envisagé les choses en termes de guerre ou de victoire. Nous ne comptons pas sur une solution militaire au problème. Pour éviter toute effusion de sang, nous nous sommes assis à la table de négociations, à laquelle avaient également été invités ceux qui avaient déclenché cette guerre — en réalité, des rebelles. Profitant de la protection et du parrainage de forces puissantes et de l'appui, militaire et autre, et de la participation directe de ces forces au conflit, ils ont commencé à dicter des conditions dont personne n'a mis en cause la valeur juridique. Il est difficile de parler de légalité et de droit avec ceux qui les violent, mais nous avons noué le dialogue et conclu des accords dans le seul souci de mettre fin à la guerre et à l'effusion de sang.

Comme on le sait très bien, tous ces accords ont été perfidement violés, et la violation de l'accord du 27 juillet 1993 a été particulièrement lourde de conséquences. Les citoyens qui avaient quitté Soukhoumi et d'autres centres de population croyaient à la possibilité d'un règlement pacifique et sont rentrés chez eux. En outre, conformément à l'accord, la partie géorgienne avait retiré tout son matériel lourd et tout son personnel du territoire sous son contrôle.

L'attaque soudaine du 16 septembre lancée par la partie abkhaze contre des centres de population non armée a jeté la population pacifique dans les filets de l'arbitraire et d'une violence brutale. Des milliers de personnes ont péri sous les tirs d'obus et de missiles, et des milliers d'autres privées de leur foyer, de leur terre natale, de leurs biens et de leur gagne-pain et ont connu le sort amer des réfugiés et des personnes déplacées.

Je ne parlerais pas ici de ces événements bien connus si la politique et le comportement traditionnels des dirigeants de Gudauta avaient visé des objectifs constructifs et s'ils n'avaient pas pris l'habitude de saboter les accords et de saper les négociations déjà en cours dans le cadre du processus de Genève, lancé sous l'égide des Nations Unies.

La décision concernant le commencement du retour des réfugiés dans la région de Gali n'a pas été suivie d'effet. En outre, avant la troisième série de négociations à Genève sur un règlement d'ensemble du conflit en Abkhazie, République de Géorgie, il y a eu une nouvelle vague de «nettoyage ethnique» et de génocide dans certaines parties de cette région où il restait encore des Géorgiens. Le 3 février — le jour même de la signature du traité entre la Géorgie et la Russie — marque le début d'une vaste action punitive contre les habitants pacifiques de la région. Malgré la demande qui a été formulée, il n'a pas été permis aux représentants de la Mission d'observation des Nations Unies de se rendre sur les lieux de ces événements sanglants. Ils n'y ont été admis qu'après la fin de cette prétendue opération. La tragédie de Gali est une réponse à la résolution 896 (1994) du Conseil de sécurité, qui condamne toute tentative de changer la composition démographique de l'Abkhazie, République de Géorgie.

Abordons maintenant la question du statut politique. Je crois qu'il s'agit là d'une question particulièrement importante. J'en ai déjà parlé à maintes reprises, et je suis prêt à répéter au monde entier qu'elle ne nous cause aucun problème et qu'elle peut être réglée en prenant en compte et en utilisant les normes européennes et universelles les

plus progressistes. Cette possibilité peut aussi être mise à la disposition de toute la population multinationale d'Abkhazie : Géorgiens, Abkhazes, Arméniens, Russes, Ukrainiens, Grecs et Juifs. Mais il est évident que ce serait injuste de régler la question du statut avant le retour des réfugiés et des personnes déplacées — Géorgiens, Abkhazes, Arméniens, Russes, Ukrainiens, Grecs et Juifs — qui constituent les deux tiers de la population multinationale d'Abkhazie.

Je présume que tous n'étaient pas au courant du fait que, avant le début du conflit armé, l'Abkhazie jouissait de tous les droits associés à une large autonomie politique, sociale, économique et culturelle, qui assurait pleinement la mise en valeur de l'identité nationale du peuple abkhaze. Un large réseau d'écoles abkhazes fonctionnait, une université abkhaze était active, des journaux, des revues et des livres étaient publiés en langue abkhaze, des émissions de radio et de télévision étaient diffusées. Sur la base de la Constitution de l'Abkhazie, l'organe législatif supérieur, le Gouvernement et la Cour suprême assumaient leurs fonctions, et la langue officielle, avec le géorgien et le russe, était l'abkhaze.

Des négociations se déroulaient au sujet d'un élargissement ultérieur de la compétence des organes de pouvoir de l'Abkhazie. Mais cela n'a pas suffi aux séparatistes. Ils voulaient réaliser une sécession totale de la Géorgie et n'ont pas hésité à perpétrer une grave effusion de sang pour y parvenir.

Malgré cela, nous continuons à déclarer en toute responsabilité que rien ne menace le statut d'État de l'Abkhazie, l'identité nationale du peuple abkhaze ou les intérêts de la population multinationale de l'Abkhazie dans son ensemble. Nous sommes disposés à accorder des droits plus étendus à condition que l'intégrité territoriale de la Géorgie soit préservée.

Nous présentons ici nos propositions en nous appuyant sur la base large et solide des sept résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, sans aller au-delà du cadre du mandat du Groupe d'experts des Nations Unies. Cependant, le régime de Gudauta paralyse pratiquement les négociations sur le statut.

Il nous semblait que, après avoir accepté de participer à des négociations sous l'égide de l'ONU, les dirigeants de Gudauta étaient convenus de respecter au moins les paramètres esquissés par le Conseil de sécurité pour la discussion de cette question. Toutefois, le résultat de presque

toutes les réunions — et la troisième série des négociations de Genève en fournit un exemple — atteste du contraire.

La question se pose de savoir si nous assistons à une pratique marquée par la procrastination et le désir de créer une impasse qui saperait définitivement les possibilités d'un règlement politique global et, plus important encore, exclurait la possibilité d'un retour des réfugiés.

S'il s'agit de cela et si aucune autre conclusion n'est possible, que devrait alors être notre réaction face à ces tentatives de se servir de l'ONU comme d'un voile pour cacher le démantèlement ultime du territoire d'un État Membre de l'ONU?

Je dirais que la réponse est la suivante : il faut seulement avoir la volonté d'agir de façon à priver les opposants à la paix et à la conclusion d'un règlement de la possibilité de manipuler un certain nombre de questions très complexes. Pour ce faire, il faut, au minimum, défaire, et non trancher, le noeud gordien d'une éventuelle solution; il faut déployer dans la région des forces de maintien de la paix de l'ONU et il faut réaliser des progrès dans les négociations sur le statut politique de l'Abkhazie. Après tout, nous avons acquis, en maintes occasions, la conviction que, par suite des prétendus efforts de Gudauta, des progrès dans ce sens deviennent irréalisables.

Il est inadmissible de faire des 300 000 réfugiés et personnes déplacées, ainsi que de l'idée même d'un règlement politique, des otages du manque de bonne volonté d'une des parties et d'un groupe de personnes.

Une question clef pour nous réside dans le retour pacifique des réfugiés et personnes déplacées sur leur terre natale, que garantiraient des mesures spéciales pour assurer le respect de leur sécurité, de leurs droits et de leurs intérêts. Sans cela, aucune paix n'est possible dans la région. L'un est irréalisable sans l'autre, et, tout bien considéré, les deux sont impossibles sans le déploiement de forces armées de l'ONU dans la zone du conflit. En ce qui concerne le statut politique de l'Abkhazie, un mandat a été défini, sur la base de l'Accord de Genève, dans le cadre duquel une partie agit et l'autre partie ne souhaite pas agir.

Cela ne constitue pas le seul cercle vicieux qui doit être brisé. Deux modèles s'opposent — deux concepts, deux démarches — au sujet de l'utilisation de forces armées de l'ONU dans la zone du conflit.

Premièrement, dans toutes les propositions faites par la partie abkhaze figure la notion de séparation des parties

au conflit le long de la rivière Ingouri. Les troupes séparaient les parties sans s'ingérer dans les événements qui ont lieu sur le territoire que chaque partie contrôle. Nous accepterions une telle solution s'il n'y avait de nombreux témoignages implacables récents attestant que celle-ci tendrait à mettre l'accent sur la séparation d'une partie du territoire de la Géorgie et sur un changement de la composition démographique de la population de l'Abkhazie, et ferait du régime de Gudauta le maître unique du sort des réfugiés et des personnes déplacées revenues dans leurs foyers. Se fiant sur leur récente expérience amère, ces réfugiés et personnes déplacées ne retourneront pas dans un lieu où rien ni personne ne peut garantir leur sécurité, la préservation de leur vie et la protection de leurs droits civils, fonciers, et de particuliers.

Les événements de Gali le confirment. Avant le début de la troisième série de négociations menées à Genève, des mesures punitives incluant la destruction de plusieurs villages dans cette région et l'assassinat de centaines de personnes ont été mises à exécution, ce qui a amené 15 000 autres personnes à quitter la terre de leurs ancêtres.

La deuxième démarche est la suivante : nous n'avons rien à séparer ni aucune raison de séparer quoi que ce soit, sauf des compétences. Pour nous, la plus importante des conditions pour arriver à un règlement pacifique réside dans le retour pacifique des réfugiés et des personnes déplacées de force. La poursuite du «nettoyage ethnique» dans la région de Gali a démontré que Gudauta ne souhaite pas offrir à ces personnes des garanties de sécurité ou n'est pas en position de le faire. À propos du fait que les dirigeants de Gudauta ont exigé que chaque demande de retour soit examinée séparément, j'aimerais vous rappeler la résolution adoptée le 31 janvier 1994, en vertu de laquelle le Conseil de sécurité reconnaissait

«le droit de tous les réfugiés et personnes déplacées affectés par le conflit à retourner, sans préconditions, en sécurité dans leurs foyers.» (*résolution 896 (1994)*, par. 11)

La création de ces conditions de sécurité, dans un climat d'anarchie, de chaos et d'arbitraire, est problématique. Elle ne peut ni ne doit être confiée à une partie dont la capacité de respecter et d'assumer les obligations auxquelles elle a souscrit est, pour employer un euphémisme, douteuse. À notre avis, la seule voie menant à un règlement politique pacifique passe donc par le déploiement dans la zone de conflit, dans le territoire situé entre les rivières Ingouri et Psou, de forces internationales de maintien de la paix pour favoriser la réalisation des objectifs suivants : une

démilitarisation totale et graduelle de la zone de conflit; le déploiement d'observateurs internationaux et la création de conditions appropriées leur permettant de s'acquitter librement de leurs obligations; le retour volontaire et dans la dignité, sans préconditions, des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers en Abkhazie; la restitution à ces personnes des logements, des terres et des biens qui leur avaient été confisqués; le retrait hors des régions où retourneront les réfugiés et les personnes déplacées de toutes les unités armées, à l'exception des forces armées de l'ONU; la cessation de la pratique criminelle de la discrimination par nationalité et, surtout, du «nettoyage ethnique» visant à modifier la composition démographique de la population.

Notre plan de règlement politique global en Abkhazie, République de Géorgie, prévoit la tenue, sous contrôle international, d'élections en vue de la mise en place de nouveaux organes de pouvoir; la création, avant les élections, d'un directoire international avec la participation des parties, un représentant du Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Fédération de Russie, le Groupe des «Amis de la Géorgie» et d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies; et la mise en place d'une administration provisoire mixte pour l'Abkhazie chargée des fonctions exécutives, agissant sous l'autorité du directoire international.

Un organe international serait mis en place sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, la Fédération de Russie jouant le rôle de facilitateur, et avec la participation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE); cet organe, en collaboration avec le directoire international et le Gouvernement de la République de Géorgie, mettrait au point et exécuterait un programme de renouveau économique pour l'Abkhazie. Je voudrais informer le Conseil que j'ai soumis à M. Giorgio Malinverni, chef du Groupe d'experts des Nations Unies, une proposition, destinée à la partie abkhaze, d'envoi de représentants pour participer à l'élaboration d'une nouvelle constitution pour la République de Géorgie.

Les membres du Conseil savent que mes propositions d'utilisation de forces de maintien de la paix en Abkhazie sont soutenues par le Président de la Russie, Boris Eltsine. Il y a un peu moins d'un mois, le Conseil de sécurité était informé de notre message conjoint, qui disait entre autres :

«Au cours des pourparlers tenus à Genève sous les auspices de l'ONU et avec l'aide de la Russie, il est apparu à l'évidence que seul l'appui extérieur qu'apporterait le déploiement d'une force neutre de maintien de la paix dans la zone du conflit pourrait ancrer le

processus politique menant à une stabilisation progressive mais continue de la situation.» (S/1994/125, annexe)

Il est établi que, tout en affirmant être en faveur d'un règlement, ses adversaires sont en train de contrecarrer la réalisation d'un accord. Il n'est pas difficile de prévoir qu'ils feront tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Tout retard dans le déploiement de forces des Nations Unies dans la zone du conflit aura un effet préjudiciable sur les 300 000 personnes exilées qui, vu leur situation désespérée, pourraient entreprendre des actions spontanées.

J'aimerais que le Conseil prenne en considération tous ces points de vue avant de prendre une décision.

Qu'il me soit permis de répéter que le conflit auquel nous nous efforçons de mettre fin ne peut pas être perçu comme un phénomène isolé ou local. Il a été déclenché à l'intersection des passages les plus sensibles d'une vaste région, porteurs d'ondes destructrices vers les pays voisins, déstabilisant la situation dans le sud de la Russie et transformant le Caucase, aux prises avec d'autres conflits tout aussi graves, en un autre baril de poudre menaçant la paix. Ce conflit existe dans le contexte de l'innombrable série d'atteintes à la sécurité internationale touchant le Moyen-Orient et d'autres régions. En mettant un terme à ce conflit, le Conseil affaiblirait de manière significative la force destructrice de ce courant et enverrait un avertissement à ceux qui tentent de soumettre les principes universels de la démocratie aux instincts liés au «sang et à la terre», à l'ultranationalisme et à la propagande belliciste. Cela donnerait une leçon concrète aux partisans du séparatisme agressif qui menace de créer des foyers d'incendie dans le monde entier, dans une réaction de fragmentation en chaîne.

Si le Conseil n'agissait pas ainsi, il donnerait à ces forces de nouvelles potentialités et les rassurerait sur leur impunité et leur capacité à lancer, sans risque de réaction, un défi à la communauté internationale et à en ignorer la volonté et les décisions, foulant aux pieds par là même la destinée de pays et de peuples.

Je souhaiterais que le Conseil considère ce problème dans le contexte d'une situation plus large à travers le prisme des trois facteurs interdépendants que sont la paix, le développement et la démocratie, que le Secrétaire général a qualifiés de priorités fondamentales de l'humanité aujourd'hui.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité à M. Edouard Ambrosevich Chevardnadze, éminent homme d'État, Président du Parlement et chef d'État de la République de Géorgie.

La délégation de la Fédération de Russie a écouté avec beaucoup d'attention la déclaration que vient de faire le chef d'État de la Géorgie. Nous partageons sa conclusion concernant la nécessité pour la communauté internationale de prendre des mesures concrètes et immédiates pour aider à la recherche d'une solution au conflit abkhaze.

La Fédération de Russie exprime de nouveau sa profonde préoccupation face à l'absence persistante de règlement du conflit abkhaze, étant donné que d'importantes questions concernant une solution politique et les problèmes humanitaires, notamment le retour dans leurs foyers de centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées, sont toujours pendantes. Le risque est donc réel d'une nouvelle effusion de sang. Il est clair qu'une reprise des affrontements armés entraînerait la mort de milliers de personnes, des destructions de biens massives et une grave déstabilisation de la situation en République de Géorgie et dans le Caucase.

Pour empêcher cette tragédie, la communauté internationale doit prendre des mesures énergiques de soutien résolu au processus de paix. Nous considérons comme extrêmement important que le Conseil de sécurité réponde favorablement à la demande répétée des dirigeants de la République de Géorgie et de la partie abkhaze en vue du déploiement immédiat d'une opération de maintien de la paix de grande envergure dans la zone du conflit abkhaze.

La Fédération de Russie accorde une grande importance aux progrès dans les négociations, s'agissant en particulier de la conclusion d'un accord relatif à un règlement général sur la base du respect inconditionnel de l'intégrité territoriale de la Géorgie ainsi que du respect et de la garantie du statut d'État et du caractère multinational du peuple d'Abkhazie. En notre qualité de facilitateur, nous appuyons activement les efforts déployés par le Secrétaire général et son Envoyé spécial, en coopération avec le Président en exercice de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), en vue d'accélérer le processus pour un règlement politique global du conflit.

À ce propos, j'aimerais exprimer notre reconnaissance particulière à l'Ambassadeur Edouard Brunner, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Géorgie. Grâce à ses efforts incessants et énergiques et à ses immenses talents de

diplomate, il a activement recherché des solutions de compromis sur les questions de base d'un règlement politique au conflit. Nous sommes convaincus — et la session actuelle de négociations à New York le confirme — que les efforts de l'Ambassadeur Brunner nous montreront la voie pour aboutir à un accord mutuellement acceptable jetant les bases d'un règlement du conflit.

En même temps, le Président et le Gouvernement de la Fédération de Russie sont convaincus que si l'on veut favoriser le succès du processus de paix et faire en sorte qu'il devienne irréversible, il est indispensable de déployer rapidement des forces de maintien de la paix dans la zone du conflit abkhaze. Manifestement, il ne sera pas possible de parvenir à un règlement définitif du statut politique de l'Abkhazie tant que plus de la moitié de sa population vivra en dehors de cette région, et tant que l'on s'efforcera d'en modifier la composition ethnique.

La Fédération de Russie souscrit pleinement à la position du Gouvernement géorgien selon laquelle seul le déploiement de forces de maintien de la paix dans la zone du conflit permettra d'assurer effectivement le maintien du cessez-le-feu, de garantir le retour en toute sécurité des réfugiés et des personnes déplacées en Abkhazie et de faire appliquer les accords déjà conclus par les parties. Cela s'applique notamment à la séparation et au désarmement des forces armées des parties, et au retrait de toutes les unités venues d'autres régions pour participer à ce conflit.

La Fédération de Russie appuie la proposition de déploiement immédiat d'une force de maintien de la paix dans la zone du conflit abkhaze. Tout retard irait à l'encontre d'un règlement du conflit. La communauté internationale ne peut permettre une nouvelle effusion de sang.

M. Inderfurth (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président Chevardnadze, au nom de mon gouvernement et du peuple des États-Unis, je suis très heureux de vous accueillir à New York et aux Nations Unies. Bien que cette visite soit la première que vous effectuiez en votre qualité de dirigeant de la Géorgie indépendante, vous connaissez bien cette organisation et la scène internationale.

Le nom d'Edouard Chevardnadze sera à jamais lié aux énormes changements de l'histoire récente; à l'apparition de la démocratie en Europe de l'Est; au rapprochement entre l'Est et l'Ouest, autrefois profondément séparés; au ralentissement de la course aux armes nucléaires, et à l'instauration d'un nouvel esprit de coopération au sein du Conseil.

Rappelons-nous également les circonstances dans lesquelles M. Chevardnadze a quitté ses fonctions. Il a démissionné par principe, lançant avec justesse et éloquence une mise en garde selon laquelle la politique de la réaction s'imposerait de nouveau dans l'ex-Union soviétique. Mais les forces du changement que M. Chevardnadze avait adoptées et façonnées l'ont finalement emporté.

Quelques années seulement se sont écoulées depuis que le Ministre des affaires étrangères Chevardnadze a contribué à guider son vieux pays vers une ère nouvelle. Aujourd'hui, le Président Chevardnadze nous demande de l'aider à relever les défis auxquels son pays nouvellement indépendant est confronté dans cette ère de turbulence, de transition et de changement.

Pour la Géorgie, comme pour beaucoup de républiques soeurs, passer de l'état de république dépendante à celui d'État indépendant est chose difficile. La Géorgie est en proie à la guerre civile, à un bouleversement économique et aux luttes ethniques. Le gouvernement de M. Chevardnadze a peiné pour essayer de régler ces problèmes, mais ses ressources sont limitées. Le peuple géorgien se trouve dans une situation extrêmement difficile. En tant que partisan de la démocratie, mon gouvernement est prêt à lui venir en aide et à demander instamment que le Conseil fasse également tout son possible dans ce sens.

Le problème le plus pressant est de trouver le moyen de régler l'âpre conflit ethnique qui se déroule à l'intérieur de la Géorgie, en Abkhazie. Ce conflit, qui a déjà provoqué trop de souffrances des deux côtés, a fait des milliers de réfugiés géorgiens, imposant de ce fait un lourd fardeau aux maigres ressources de la Géorgie et compromettant davantage encore la stabilité du pays. Dans de nombreux cas, ces réfugiés ont été délibérément arrachés de leurs foyers et forcés de survivre à un hiver très rigoureux dans des régions montagneuses éloignées. Nous devons faire tout notre possible pour les aider à rentrer rapidement et dans la dignité dans leurs foyers. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres organisations internationales de secours travaillent avec acharnement pour atténuer leurs souffrances et préparer leur rapatriement. Mais seuls un règlement politique et l'engagement véritable, par les autorités abkhazes, d'assurer leur protection peuvent fournir la sécurité dont ils ont absolument besoin.

Mon gouvernement affirme dans les termes les plus énergiques possibles qu'il appuie l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie. Nous applaudissons les efforts déployés par l'Organisation des Nations

Unies pour favoriser un accord entre les forces abkhazes et le Gouvernement géorgien. Nous espérons que les parties pourront aboutir à un accord prévoyant un cessez-le-feu durable et le retour des réfugiés. Si tel est le cas, nous serions enclins à appuyer une opération soigneusement définie de maintien de la paix des Nations Unies en Géorgie, si certaines conditions sont réunies, et nous encouragerions d'autres gouvernements à se joindre à nous. J'ajouterai que les États-Unis reconnaissent l'urgence de cette question.

À ce propos, je note que le gouvernement de M. Chevardnadze a indiqué qu'il était prêt à négocier une large autonomie pour l'Abkhazie. Il doit être prêt à définir en détail les modalités de cette autonomie. Mais les forces abkhazes doivent également reconnaître en paroles et en actes l'intégrité territoriale de la Géorgie. Les éléments d'un règlement existent; mais ce sont les parties qui doivent en faire l'amalgame.

D'importants principes sont en jeu aujourd'hui en Géorgie — des principes qui revêtent une importance encore plus grande dans le monde fluide actuel de l'après-guerre froide. Ce que nous faisons ici sera observé de très près par les autres minorités de Géorgie, ainsi que dans d'autres régions troublées de l'ex-Union soviétique. L'inaction encouragerait ceux qui ont des griefs à recourir à la violence, créant ainsi un vide en matière de pouvoir, qui ne tarderait sûrement pas à être comblé, et incitant à revenir aux divisions du passé.

La Géorgie a aussi besoin de notre assistance économique et humanitaire, faute de quoi les difficultés finiront par réduire à néant tous nos efforts politiques ou d'établissement de la paix. Mon gouvernement s'est engagé jusqu'à présent à fournir pour 70 millions de dollars d'aide humanitaire cette année. D'autres gouvernements apportent leur assistance à la Géorgie. Nous demandons à tous les États Membres de s'associer à ces contributions. Au cours des siècles, le peuple géorgien a maintes fois fait preuve d'endurance et de courage. Dans cette période troublée il peut — comme nous — compter sur l'expérience, la sagesse et l'esprit de compromis manifestés si souvent par Edouard Chevardnadze tout au long de sa remarquable carrière.

Sir David Hannay (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation s'associe à ceux qui ont souhaité la bienvenue au Conseil de sécurité à M. Chevardnadze. Mon gouvernement a observé avec admiration le courage avec lequel il a dirigé son peuple et cherché à rétablir l'ordre en Géorgie. Il y a seulement 20 mois, le Conseil, par sa résolution 763 (1992), souhaitait la bienvenue à

l'Organisation des Nations Unies à la République de Géorgie. Les défis auxquels ce pays a été confronté durant ces 20 mois sont énormes. Nous rendons hommage à M. Chevardnadze et au peuple géorgien pour la détermination et le patriotisme dont ils ont fait preuve pour s'attaquer à ces défis.

Mon gouvernement a contribué, comme beaucoup d'autres, à l'assistance humanitaire offerte à la Géorgie dans la période difficile qu'elle traverse et où les besoins sont immenses. Nous avons également essayé de faire notre possible pour essayer de trouver une solution aux problèmes politiques sous-jacents, dans le cadre de notre appartenance au Groupe des amis du Secrétaire général pour la Géorgie. L'appui que nous apportons au Secrétaire général traduit la grave préoccupation que nous inspire la situation actuelle dans ce pays, en particulier le sort des centaines de milliers de réfugiés et la menace constante d'une reprise des combats.

Mon gouvernement partage le point de vue exprimé par le Secrétaire général dans son rapport du 3 mars, selon lequel la situation qui règne dans les États nouvellement indépendants de l'ex-Union soviétique mérite l'attention de l'ONU tout autant que celle qui existe dans d'autres régions. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres institutions des Nations Unies ont un rôle clef à jouer en Géorgie. Par ses résolutions, le Conseil de sécurité a créé la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG), qui est chargée de garder le contact avec les parties au conflit en Abkhazie et de contribuer à l'application par ces dernières des accords conclus entre elles. Le Secrétaire général et son Représentant spécial ont déployé des efforts inlassables pour faire aboutir les négociations entre les parties.

Mon gouvernement comprend le sentiment d'urgence exprimé par M. Chevardnadze et le Gouvernement de la Géorgie, ainsi que leur désir de voir la communauté internationale s'engager plus à fond par le biais d'une opération internationale de maintien de la paix. Le Conseil se réunira avant la fin du mois pour étudier plus avant la question lorsqu'il examinera le rapport du Secrétaire général demandé aux termes de la résolution 901 (1994). Toutefois, il est crucial, avant que le Conseil n'approuve une opération de maintien de la paix, qu'un cadre politique complet ait été mis en place et que de nets progrès aient été faits sur la voie d'un règlement politique. Il faut aussi que l'on sache exactement quel mandat confier aux forces de maintien de la paix en question, lequel doit éviter de renforcer simplement le *statu quo*.

Les négociations qui ont lieu cette semaine à New York visent précisément un tel règlement politique. J'avoue franchement que ma délégation a été déçue que l'on n'ait pas progressé davantage dans ces négociations. Nous constatons toutefois que se dégagent certains domaines d'accord, par exemple pour ce qui est de renforcer ou de rendre plus officiels les accords de cessez-le-feu. Mais l'imprécision reste inquiétante à propos d'autres questions clefs. Ma délégation espère que ces négociations avanceront rapidement, afin, entre autres, de faire la lumière sur certaines questions clefs qui doivent être réglées avant qu'une opération de maintien de la paix puisse être entreprise, et d'aboutir à un accord satisfaisant qui permette le retour rapide et sans condition des réfugiés dans leurs foyers.

En conclusion, je voudrais préciser deux choses. La première, c'est qu'à mon avis la communauté internationale perdra vite patience si une partie aux négociations actuelles met des obstacles sur cette voie pour gagner du temps et renforcer sa position. La deuxième, c'est que toute solution à ce problème doit respecter l'intégrité territoriale de la Géorgie et sauvegarder les intérêts de toutes les communautés multiethniques d'Abkhazie. Un accord qui donne satisfaction aux deux parties et respecte ces principes est la seule façon d'assurer la stabilité à long terme dans la région.

M. Kovanda (République tchèque) (*interprétation du russe*) : La délégation tchèque est ravie d'avoir eu l'occasion d'entendre la déclaration du Président Chevardnadze, pour deux raisons très différentes l'une de l'autre.

Premièrement, nous sommes particulièrement préoccupés par ce qui se passe en Géorgie. Les liens d'amitié qui unissent nos deux pays sont anciens. De fait, nos deux pays ont certains points communs. Géographiquement parlant, nous constatons par exemple que Tbilissi et Prague sont pratiquement équidistantes de Moscou. Il existe aussi d'importants parallèles historiques. Il y a près de 70 ans, les forces du communisme international ont détruit le jeune État géorgien qui venait tout juste de s'affranchir de la domination tsariste. Et il y a près d'un demi-siècle, ces mêmes forces du communisme international ont anéanti la démocratie dans l'ancienne Tchécoslovaquie, qui venait juste d'être libérée du nazisme.

Aujourd'hui, les deux pays bénéficient du nouveau climat de liberté et de démocratie de l'après-guerre froide. Il est bien sûr impossible d'oublier le rôle personnel joué à cet égard par le Président Chevardnadze lui-même, et nous lui rendons l'hommage qui lui est dû pour cela.

Ce n'est donc pas par hasard que, sur son trajet à destination de New York, le Président Chevardnadze s'est arrêté à Prague, où il a rencontré le Président tchèque Vaclav Havel. Ce n'est pas non plus par hasard que ma délégation suit avec un grand intérêt les événements en Géorgie et qu'elle a tellement à coeur d'apporter son aide, quelle qu'elle soit, dans la mesure de ses possibilités. S'agissant de remarques précises sur la situation en Géorgie et sur la façon dont le Conseil de sécurité pourrait contribuer à y remédier, la délégation tchèque se réserve le droit de présenter ses observations à une date ultérieure.

(L'orateur poursuit en anglais)

Mais il y a une deuxième raison pour laquelle nous nous réjouissons d'avoir pu écouter l'exposé du Président Chevardnadze; elle concerne la méthode de travail du Conseil de sécurité.

Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies disent parfois que le Conseil de sécurité prend des décisions sans que les parties intéressées aient l'occasion de présenter leurs vues au Conseil. Aussi, le Conseil n'est-il pas jugé aussi transparent et communicatif qu'il devrait l'être, ce qui est pour nous un sujet de vive préoccupation. Pourtant, par l'intermédiaire de son Président, la Géorgie a pu contribuer de manière substantielle aux débats du Conseil qui doivent encore avoir lieu. Cela prouve qu'en cas de besoin, on peut trouver le moyen, le moment venu, de faire en sorte que les Membres contribuent au débat — et vous, Monsieur le Président, vous avez aidé à trouver ce moyen en cette occasion. Ma délégation espère qu'à cet égard, la réunion d'aujourd'hui augure bien de l'avenir, et qu'en d'autres occasions, le Conseil fera preuve d'imagination et trouvera des moyens novateurs pour écouter les Membres exprimer leurs préoccupations.

M. Sardenberg (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité est honoré par la présence aujourd'hui du chef d'État géorgien, S. E. M. Edouard Chevardnadze. Au nom du Gouvernement brésilien, je tiens à lui souhaiter la plus chaleureuse bienvenue.

Cette réunion a été convoquée alors que nous entrons dans une phase extrêmement importante des négociations en vue d'un règlement politique d'ensemble du conflit. La communauté internationale est prête à faire sa part pour contribuer à la réalisation de cet objectif. À ce propos, ma délégation rend hommage aux efforts diplomatiques inlassablement déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Edouard Brunner, qui a joué un rôle important dans les progrès enregistrés à ce jour. Nous sommes également

reconnaissants à la Fédération de Russie du rôle qu'elle joue en sa qualité de facilitateur du processus de paix.

Ma délégation pense que le principe de l'intégrité territoriale de la Géorgie doit continuer à guider les négociations. Ma délégation est fermement convaincue que toute mesure destinée à faire progresser le processus de paix doit tenir pleinement compte de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République de Géorgie, comme le stipulent les résolutions adoptées par le Conseil sur cette question.

Nous notons que les deux parties appuient le déploiement rapide d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Abkhazie, bien que leurs avis divergent quelque peu quant aux modalités. Nous appuyons le déploiement d'une telle opération en tant qu'élément crucial d'un règlement d'ensemble du conflit politique.

Nous sommes profondément préoccupés par les rapports faisant état de centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées en Géorgie par suite des combats. Ces réfugiés et ces personnes déplacées ont le droit de rentrer en toute sécurité dans leurs foyers. La détérioration de la situation humanitaire sur le terrain lui confère une nouvelle et tragique dimension qui appelle de toute urgence l'attention de la communauté internationale et du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

La délégation brésilienne continuera à suivre de près les événements en Abkhazie, dans l'espoir qu'il sera possible d'arriver rapidement à un règlement d'ensemble du conflit au moyen de négociations menées de bonne foi par toutes les parties intéressées.

M. Li Zhaoxing (Chine) (*interprétation du chinois*) : Je voudrais avant tout, au nom de la délégation chinoise, souhaiter la bienvenue à S. E. M. Edouard Chevardnadze, Président de la République de Géorgie, à cette réunion officielle du Conseil de sécurité et le remercier de son rapport liminaire sur la situation en Géorgie. Sa déclaration aidera les membres du Conseil à mieux comprendre la situation qui règne actuellement en Géorgie.

Depuis l'éclatement du conflit en Abkhazie, en République de Géorgie, la situation humanitaire en Géorgie n'a cessé de se détériorer, entraînant une augmentation considérable du nombre de réfugiés et de personnes déplacées et causant d'énormes pertes humaines et matérielles. Le Secrétaire général souligne dans son rapport en date du 3 mars 1994 qu'en l'absence de progrès politiques rapides, les combats ne tarderont pas à reprendre et qu'ils risquent

de s'étendre à d'autres parties du Caucase. Cela préoccupe vivement la délégation chinoise.

La délégation chinoise a toujours prôné le règlement des différends par des négociations pacifiques. Selon nous, il importe que dans le processus de paix en vue d'un règlement d'ensemble de la question de Géorgie, la communauté internationale respecte l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Géorgie. De même, les intérêts des différents groupes ethniques d'Abkhazie doivent être garantis.

Grâce à la médiation du Secrétaire général et de son Envoyé spécial, les parties au conflit ont déjà tenu trois séries de négociations et réalisé certains progrès. Toutefois, nous relevons également que plusieurs questions de ce processus de paix n'ont toujours pas été réglées. Nous espérons donc que les parties intéressées profiteront de l'occasion offerte par les discussions de fond en cours pour chercher des solutions appropriées. Nous prions instamment les parties d'instaurer immédiatement un cessez-le-feu, de rapatrier les réfugiés et les personnes déplacées aussitôt que possible et de créer les conditions permettant à l'ONU de continuer à jouer son rôle en Géorgie, à savoir aider les deux parties au conflit à promouvoir le processus de paix en vue du règlement politique global de la question de Géorgie.

M. Pedaue (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation souhaite s'associer aux orateurs précédents pour dire combien nous nous réjouissons de la présence aujourd'hui, au Conseil, du Président Chevardnadze, auquel je voudrais transmettre, au nom du Gouvernement espagnol, un message de solidarité et d'encouragement. Nous sommes convaincus que, grâce à son courage et à sa valeur personnelle, à ses talents de dirigeant et à ses qualités d'homme d'État reconnus de tous, la République de Géorgie pourra parvenir bientôt à la paix et à la stabilité auxquelles elle aspire.

Le Conseil de sécurité, dans des résolutions antérieures, a indiqué, de manière tout à fait claire et explicite, que la situation en Géorgie constitue une menace à la paix et à la stabilité dans la région. De même, il a réaffirmé très clairement que la souveraineté et l'intégrité de la République de Géorgie doivent être respectées et ne peuvent faire l'objet de discussion. La délégation espagnole tient à souligner l'importance qu'il convient d'accorder au respect du principe de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, tel que cela figure explicitement dans la résolution 896 (1994) du 31 janvier 1994, à savoir que les progrès que les parties pourraient accomplir au cours des négociations doivent tenir compte du respect de ce principe et que le

statut politique futur de l'Abkhazie doit dûment tenir compte de cet aspect.

Dans cet ordre d'idées, nous estimons qu'il est très préoccupant que les dirigeants abkhazes continuent de proclamer que leur objectif est l'indépendance, et qu'ils le fassent publiquement en utilisant les moyens de communication — notamment la télévision et la radio — de Sukhumi. Nous sommes également préoccupés par le fait que la situation en Géorgie a empiré et que les combats dans la région de Gali, se sont intensifiés, alors même que se tenait la réunion du groupe d'experts à Moscou, au début de février.

Nous pensons qu'il faut redoubler d'efforts pour parvenir à une solution négociée à ce conflit, dans le respect des principes établis par le Conseil. Si des progrès politiques n'interviennent pas rapidement, les combats risquent de s'intensifier. Comme le Président Chevardnadze l'a indiqué dans son intervention, nous courrons le risque — risque grave aux dires du Secrétaire général — de voir le conflit s'étendre à d'autres parties du Caucase, région d'une importance stratégique considérable.

Etant donné les circonstances, le Conseil de sécurité devrait envisager la possibilité d'établir une force de maintien de la paix en Géorgie. Il faut déplorer que les conditions nécessaires à cette fin n'existent pas actuellement, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport du 3 mars (S/1994/253). Nous espérons que cette situation changera bientôt, auquel cas l'Espagne — malgré le peu de moyens dont dispose l'Organisation et la difficulté, pour le Conseil, d'obtenir de nouveaux engagements en matière de maintien de la paix et de la sécurité — serait prête à envisager la possibilité de l'approbation, par le Conseil, d'une nouvelle opération de maintien de la paix en Géorgie, dotée du mandat approprié. C'est là un sujet sur lequel nous espérons que le Secrétaire général pourra nous fournir très prochainement un rapport favorable, de manière à faciliter le retour des réfugiés dans des conditions de sécurité, à pouvoir surveiller le respect du cessez-le-feu et à permettre ainsi à la République de Géorgie de commencer à s'engager sur la voie du retour à une situation normale.

Avant de terminer, je tiens à souligner qu'il faut que le différend soit réglé sur la base d'un compromis. Le Gouvernement du Président Chevardnadze nous a déjà fait part de sa volonté de négocier un statut d'autonomie pour la région de l'Abkhazie. Il incombe maintenant à la partie abkhaze de faire elle aussi des efforts en vue de ce compromis et de se rappeler que la communauté internationale,

représentée par ce Conseil, suit de très près l'évolution de la situation.

M. Cárdenas (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de ma délégation et du peuple de la République argentine, je voudrais dire combien je suis reconnaissant au Président Chevardnadze de sa présence parmi nous et de la déclaration qu'il vient de faire devant le Conseil de sécurité au sujet de la situation en Géorgie. Sa vision des choses, que nous respectons beaucoup, nous est particulièrement utile pour évaluer la crise que traverse aujourd'hui son pays. Nous l'exhortons et, à travers sa personne, nous exhortons tout son peuple, à persévérer dans leurs efforts pour tenter de parvenir, dans le respect de l'intégrité territoriale de la Géorgie, à une solution pacifique et durable, dans le cadre de formules où puisse s'intégrer sa population, y compris les minorités, sur la base du respect et de la tolérance.

Nous approuvons tout particulièrement sa remarque concernant la nécessité de respecter, en toutes circonstances, le droit international humanitaire, tant de fois violé en d'autres lieux ces derniers temps. Nous approuvons également sa claire condamnation de l'exacerbation des passions en tant que source de conflits qui déstabilisent actuellement l'humanité et qui nous préoccupent tous également. Bien qu'il en coûte parfois de le comprendre, le seul antidote à ces passions est un difficile mélange de fermeté tranquille et de ténacité renouvelée, ainsi qu'un minimum de consensus. Nous sommes sûrs que ce mélange restera toujours présent dans cette crise à laquelle le Conseil fait face aujourd'hui.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Monsieur le Président, mon gouvernement se félicite de votre présence aujourd'hui à New York. Il se réjouit que ce soit vous qui présidiez aux destinées de votre pays. Il est particulièrement heureux de voir à cette place une personnalité telle que la vôtre, connue pour son engagement au service de la paix.

Je voudrais vous assurer, tout d'abord, du soutien total de mon gouvernement au processus de négociation en cours destiné à mettre un terme au conflit dramatique que connaît votre pays et par là même aux terribles souffrances de sa population. Comme vous le savez, la France n'a pas ménagé ses efforts pour contribuer au succès du processus de paix engagé à Genève. Soyez certain qu'elle continuera d'apporter sa contribution à la recherche d'un règlement du conflit.

Mon gouvernement entend, en cette occasion, délivrer un message très clair sur trois questions de principe : l'intégrité territoriale de la République de Géorgie, le retour des personnes déplacées et des réfugiés en Abkhazie (République de Géorgie) et les modalités d'une opération de maintien de la paix.

Il ne saurait y avoir de règlement en effet sans un accord sur une formule qui soit compatible avec le respect de l'intégrité territoriale de la République de Géorgie. Des arrangements constitutionnels destinés à favoriser un règlement politique pourront certes résulter du processus de négociation. Il vous appartiendra d'en décider. Il est exclu toutefois, dans l'esprit de mon gouvernement, de transiger sur le principe du respect de l'intégrité territoriale de votre pays dans le cadre du règlement final qui sera agréé.

La question du retour des personnes déplacées et des réfugiés est également d'une extrême importance. Tout doit être fait pour que ce retour puisse s'effectuer dans les meilleures conditions. Il ne s'agit pas là seulement d'un

problème humanitaire douloureux qui doit être réglé pour faire disparaître la souffrance des populations concernées et rétablir celles-ci dans leurs droits. Il s'agit aussi d'une question politique de fond. La modification par la force de la composition ethnique de l'Abkhazie (République de Géorgie) ne saurait être acceptée. Le retour des personnes déplacées et des réfugiés constitue une autre condition de fond d'un règlement politique.

Je voudrais souligner par ailleurs l'espoir placé dans le processus de négociation en cours, et je souhaite à cet égard dire combien nous apprécions les efforts et l'action du Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Brunner. Mon gouvernement souhaite que les négociations puissent aboutir à leur terme. Il souhaite pouvoir constater rapidement la réalisation de progrès substantiels vers un règlement politique susceptibles de permettre au Conseil de sécurité de prendre une décision sur le déploiement d'une force de maintien de la paix dans votre pays. Comme vous le savez, mon gouvernement est en effet favorable au principe d'une telle opération. Je tiens à rappeler à cet égard que celle-ci devra se conformer aux règles habituelles qui régissent les interventions des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix, notamment en ce qui concerne la définition du mandat, la composition et le commandement de la force et le financement de celle-ci.

Monsieur le Président, je me félicite à nouveau de l'occasion qui a été donnée au Conseil de sécurité de vous entendre, en ce moment crucial pour l'avenir de votre pays.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits pour la présente séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité à laquelle nous poursuivrons l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour sera fixée à l'issue de consultations entre les membres du Conseil.

La séance est levée à 13 h 45.